



## AVIS PUBLIC

### Projet de règlement numéro 1675-324 modifiant le règlement numéro 1675 de zonage

À une séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Eustache tenue le 9 mars 2020, le conseil a adopté, par résolution, le projet de règlement numéro **1675-324** intitulé « **Règlement modifiant le règlement numéro 1675 de zonage** ».

Ce projet de règlement vise à modifier l'article 6.1.1.4 concernant les règles d'exception pour perron, balcon, patio, galerie afin d'ajouter la notion de murs d'intimité en façade de bâtiment de structure jumelée et contiguë. Il sera soumis à une séance de consultation publique qui aura lieu le mardi 14 avril 2020, à 19 heures, à la salle du conseil, à la mairie de Saint-Eustache, située au 145, rue Saint-Louis.

Au cours de cette assemblée, le maire expliquera le projet de règlement et les conséquences de son adoption et entendra les personnes et organismes qui désireront s'exprimer.

Ce projet de règlement ne comporte aucune disposition susceptible d'approbation référendaire.

Le projet de règlement peut être consulté au Service du greffe, à la mairie de Saint-Eustache, pendant les heures normales de bureau. Il est également disponible sur le site internet de la Ville, section mairie / conseil municipal / séances du conseil / projets – règlements – séance ordinaire du 9 mars 2020.

Veillez prendre note que cet avis peut également être consulté sur le site internet de la Ville, section mairie / avis publics.

Fait à Saint-Eustache, ce 10<sup>e</sup> jour de mars 2020.

La greffière,  
Isabelle Boileau